

RELIE-NOUS



Bulletin d'information syndicale

Volume 2 , numéro 1

MOT DU PRÉSIDENT

Début septembre, nous étions invités, à l'instar de tous les autres syndicats de notre fédération C.S.N., à joindre un mouvement de pression afin d'en arriver à l'aboutissement de nos négociations avec le gouvernement provincial. À deux reprises, soit le 6 septembre et le 11 septembre, nous avons collectivement choisi de ne pas participer à ces moyens de pression. Ce choix s'est effectué démocratiquement, tel que le veut l'essence même du mouvement syndical.

Heureusement, une majorité des syndicats de la FEESP ont obtenu leur mandat permettant ainsi la tenue des journées de débrayage (5 au maximum) qui ont, de toute évidence porté leurs fruits, amenant des offres patronales pour la deuxième et la troisième année de la convention collective, mais, surtout, en faisant apparaître 200 millions pour l'équité salariale. Faut-il le dire, ce 200 millions n'aurait jamais fait son apparition sur la table de négociation sans la pression du débrayage généralisé. Reste bien sûr à poursuivre nos pressions pour que ces sommes soient distribuées selon un véritable plan de correction des inéquités salariales faites aux femmes.

D'ailleurs, si on analyse les négociations antérieures, force est de constater que, lorsque la pression des syndiqués a été forte, les gains ont été substantiels.

1972 11 jours de grève ont permis d'obtenir le 100 \$ minimum par semaine et un régime provincial d'assurances.

1976 9 jours de grève ont permis d'obtenir 165 \$ par semaine, un mois de vacances, la sécurité d'emploi quasi absolue. 1976 a aussi été l'année de l'apparition du congé de maternité.

1979 18 jours de grève surtout sur le normatif:

- plan d'effectif avec consultation
- procédure de griefs améliorée
- définition d'invalidité
- formation et perfectionnement
- congé de maternité amélioré

1985 1 jour de grève qui a permis d'obtenir plus de 3,5% pour la 2e et la 3e année de la convention collective, des droits élargis pour les gens du chapitre 10, une meilleure couverture pour les accidents de travail et la santé et sécurité au travail.

Seule la négociation de 1982 n'a pas fait l'objet de pression syndicale et de journées-s de débrayage. Résultat: coupure de 20% du salaire pour 3 mois et des reculs innombrables dans le normatif.

Cette année, c'était la bataille de l'équité salariale pour les femmes à l'emploi de la fonction publique et parapublique et l'APPA n'y était pas. Heureusement qu'une majorité a accepté de se mettre la tête sur le billot.

D'autres batailles s'annoncent. Il faut obtenir des augmentations de salaire en conformité avec les réalités économiques que nous vivons ainsi qu'une véritable politique d'équité salariale. Espérons que l'APPA y sera.

Pierre Tremblay, président

INFO NÉGO

La situation actuelle

Pour vous faire part de la situation actuelle, nous utiliserons les communiqués quotidiens de la CSN et ce, pour la semaine du 17 au 22 septembre. Comme vous le verrez, la situation changée assez rapidement. Ainsi, quand vous lirez ces lignes, il est possible que ces informations ne soient plus aussi "actuelles".

Les débrayages

Nous faisons partie de la F.E.E.S.P. qui regroupe 17 000 membres dont, 11 000 soutien scolaire et 6 000 cégeps et organismes gouvernementaux.

- 87 syndicats sur 125 à la F.E.E.S.P. en débrayage dont,
- 45 syndicats sur 63 au secteur scolaire.

Les négociations

18 septembre

Table commune (toutes les fédérations de la CSN et CEQ)

Ce n'est qu'à 15 heures dimanche que les comités de négociation de la CSN et de la CEQ ont pu rencontrer les porte-parole du Conseil du trésor. Le gouvernement nous a finalement déposé ses offres salariales pour 1990 et 1991, 1989 étant déjà connu (4%).

1990: 5%, pas d'indexation;

1991: 4%, avec une clause d'indexation qui déclenche à 5% seulement et cela pour un maximum de 1%. Aussi bien dire qu'avec cette clause, il y a une perte assurée lorsque l'inflation se situe entre 4% et 5%. De plus, au-delà de 6% d'inflation, il n'y a plus d'indexation qui s'ajoute. Pourtant, M. Bourassa affirme partout dans sa campagne électorale qu'il veut garantir la protection du pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses.

Tables sectorielles (F.E.E.S.P.)

- Pas de réponses précises de la part de la partie patronale aux cadres de règlement que nous avons déposés aux différentes tables sectorielles.
- Les grandes demandes patronales sont maintenues partout. Elles constituent des reculs importants.
- Le rythme des négociations est très lent. Il n'y a aucun "sprint" véritable. Partout les discussions sont laborieuses et difficiles.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Le Comité paritaire de formation et perfectionnement du personnel administratif et technique, membres de l'APPA, a travaillé à la révision des orientations, des normes et procédures afin de les adapter aux réalités actuelles,

Vous recevrez au courant du mois d'octobre le cahier préparé à cet effet.

Nous vous indiquons les principales modifications à retenir:

Études académiques (page 7): délais exigés pour les demandes d'aide financière (frais remboursés à 100%)

<u>Session</u>		<u>Date limite</u>
Été	juillet, août	15 juillet
Automne	septembre, octobre, novembre, décembre	15 octobre
Hiver	janvier, février, mars, avril	15 février
Printemps	mai, juin	15 mai

Recyclage et mise à jour (page 9): demande d'aide financière au plus tard trois (3) semaines avant le début de l'activité.

Frais admissibles:

- Remboursement frais d'inscription Maximum 75,00\$
- Remboursement frais gîte et couvert Maximum 75,00\$ par jour
Conditionnel à une distance de plus de 40 km de Montréal
Reçus obligatoires au plus tard trois semaines après l'activité

Colloques et congrès (page 12): demande d'aide financière au plus tard trois semaines avant le début de l'activité

Frais admissibles

- Remboursement frais d'inscription Maximum 75,00\$
- Remboursement frais de transport Maximum 125,00 \$
Si plus de 40 km de Montréal, au coût de l'autobus aller/retour

• Remboursement frais gîte et couvert

Maximum 75,00\$ par jour

Conditionnel à une distance de plus de 40 km de Montréal

Reçus obligatoires au plus tard trois semaines après l'activité

Normes et procédures générales (page 5): un maximum de 450,00 \$ par année est accordé à une même personne pour toutes les activités de perfectionnement qui font l'objet d'une demande d'aide financière.

Membres du Comité paritaire de formation et perfectionnement	
Représentants APPA	Représentants CÉCM
Nicole Goulet-Desprez Josette de Lafontaine Lise Séguin Martine Joliveau, responsable Denise Longtin, substitut	Louis Sanchini Mariette Tremblay (poste vacant) Raymond Caron, responsable

Nous espérons contribuer au développement de votre vie professionnelle et vous permettre de profiter des services de formation et perfectionnement et, aussi, d'obtenir l'aide financière nécessaire à leur réalisation.

Josette De Lafontaine

IMPORTANT

Après réception de la liste des nouveaux cours de perfectionnement offerts, veuillez prendre note que pour les cours suivants:

D-BASE III, 1er niveau
LOTUS 1,2,3, 1er niveau
Word Perfect 5.0
P.C. File R

qui débiteront les 10, 11, 12 et 13 octobre, vous pourrez vous inscrire par téléphone.

Téléphonez à Francine Tardif, 6248

INFO NEGGO

Les négociations

20 septembre

Table commune

- Analyse à fond du dépôt patronal sur l'équité.
- Les négociations sur l'équité et les salaires à poursuivre en soirée.
- La retraite: travaux en comité technique toute la journée pour réviser certaines évaluations actuarielles. La partie syndicale (CSN-CEQ) doit présenter en soirée une proposition globale de règlement.

Tables sectorielles

Nous attendons un dépôt patronal sur l'augmentation des montants de perfectionnement. Un gros problème: le refus patronal à notre demande d'instaurer une liste de rappel pour les occasionnel-le-s (statut précaire).

M. Bourassa annonce son intention de suspendre les négociations vendredi 18h00 pour les reprendre après les élections si aucune entente n'était intervenue. La FEESP donne le mot d'ordre de retourner au travail à ses syndiqué-e-s pour le lendemain. Deux jours de débrayage de plus ne feraient pas bouger le gouvernement puisque le rapport de force, avec l'exercice de jours de débrayage, a agi au maximum. La FEESP considère donc qu'elle n'a pas à demander aux membres, à ce stade-ci, deux jours de débrayage de plus. Ce geste est posé dans le but de vérifier la volonté réelle du gouvernement de régler avant les élections.

21 septembre

Table commune

Après douze mois de négociations sur l'équité salariale, le gouvernement a enfin déposé une offre chiffrée. Pour la première fois, le ministre Daniel Johnson parle de discrimination salariale faite aux femmes. Cette première offre du gouvernement est loin d'être suffisante pour corriger l'ampleur de l'inéquité salariale dans le secteur public.

Plusieurs objectifs visés par la CSN ne sont pas traités dans ce dépôt. Ainsi, le gouvernement ne semble pas encore saisir avec exactitude la nature et les implications de ce dossier. Le gouvernement ne prévoit pas de relèvement pour l'ensemble des titres d'emploi de la catégorie bureau comme le demandent la CSN et la CEQ. Il estime par ailleurs que certains titres d'emploi sont trop payés.

La négociation se poursuit sur l'ensemble du dossier en visant notamment à obtenir un règlement adéquat du taux de base pour obtenir des correctifs plus appropriés pour les catégories à prépondérance féminine.

INFO NÉGO

Tables sectorielles

Gains obtenus:

- Assurances: amélioration de l'admissibilité au régime d'assurance pour les personnes salariées à temps partiel à 70% au lieu de 75% de la durée de la semaine régulière de travail. La Commission versera la moitié de la contribution payable.
- Perfectionnement: les montants alloués pour la formation passeront de 36\$ à 45\$.
- Chapitre 10 - L'indemnité des vacances passerait de 4 à 8%.
- Création du nouveau statut précaire: la partie patronale a retiré sa demande.

Nous avons réitéré notre demande concernant la liste de rappel par durée d'emploi pour les temporaires. Leur réponse a été un non catégorique.

Toujours en suspens (tables sectorielles):

- Champ d'application pour les temporaires
- Assurances (contribution de l'employeur)
- Vacances (quantum)
- Classement
- Promotion temporaire
- Changements technologiques
- Éducation des adultes (statut régulier vs statut précaire)
- Frais d'arbitrage (50-50)
- Liste de rappel

À poursuivre..., après les élections ...

Dans très peu de temps, les membres du secteur public de la CSN seront à même de vérifier le sérieux des déclarations du premier ministre Bourassa lorsqu'il fait appel à la négociation intensive. Quant à la CSN, la décision de laisser une fois de plus la chance au processus de négociation de se faire valoir est une décision rationnelle, logique et stratégique. Maintenant, le gouvernement doit se mettre à table et régler sur les demandes fondamentales qui sont au cœur de cette négociation.

Cette ronde de négociation comporte trois enjeux fondamentaux sur lesquels un règlement dans le secteur public doivent se baser. Il s'agit de la question salariale, de l'équité salariale et de bonnes conditions de travail.

Nous ne sommes pas en situation de crise financière. Le gouvernement a les moyens de payer. Plutôt que d'affirmer qu'il n'a pas les moyens, le gouvernement devrait plutôt repenser certains choix fiscaux qu'il a fait dont la réduction des impôts consentie aux très hauts salarié-e-s entre 1986 et 1990. La totalité de ces réductions de revenus totalisent 4 milliards de dollars au cours de cette période.